

## **Conditions d'exercice de la mission d'enseignement à l'Université Savoie Mont Blanc en cas de forts épisodes neigeux**

En cas de prévision de fortes chutes de neige et/ou d'informations relayées par les préfetures, les communes ou les autorités de tutelle, une cellule de crise neige peut être activée pour prendre toutes mesures utiles.

### **1 – La neige tombe en journée après l'arrivée des étudiants sur les sites**

La cellule de crise pourra notamment décider d'autoriser les composantes à libérer leurs étudiants. Cette décision sera relayée sur les sites auprès des correspondants de la cellule de crise. Dans ce cadre, le maintien, le report ou l'annulation des enseignements lors de forts épisodes neigeux est de la compétence des directeurs de composante. La situation doit être appréciée site par site en lien avec la cellule de crise. Les étudiants recevront alors un courriel via les listes de diffusion étudiantes officielles et l'information sera également relayée par les réseaux sociaux.

La cellule de crise pourra en cas de circonstances exceptionnelles prévoir la mise à disposition d'un espace pour l'hébergement temporaire d'étudiants dans l'incapacité de rejoindre leur domicile

### **2 – La neige tombe en soirée ou la nuit**

Il convient de noter que de très fortes chutes de neige ne sont pas susceptibles de faire reporter des épreuves lors de périodes d'examen, dans la mesure où leur prévisibilité permettrait aux candidats de prendre les dispositions nécessaires pour avancer leur départ vers le centre d'examen (Tribunal Administratif CAEN n°97600 - M. HUREL - 27.01.1998).

Par analogie, la même disposition s'applique aux enseignements.